

Bourse de l'Action Internationale Club Rotary de Québec

Objectifs visés

Les bourses de l'action internationale visent principalement à encourager financièrement les projets d'individus ou de groupes qui ont un lien avec les objectifs du Club Rotary et qui visent une action multiplicatrice à l'étranger. Elles servent à des actions à caractère humanitaire ou à aider des jeunes (18-35ans) à participer à des séjours à l'étranger au cours desquels ils mettront leurs énergies au profit des plus démunis.

Il est à noter que ces priorités n'ont pas un caractère exclusif.

Nature du soutien

Chaque bourse comprend un montant de base distribué en un ou deux versements.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à une bourse, vous devez satisfaire aux exigences suivantes :

- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- Avoir votre domicile dans la région de Québec et y avoir votre résidence permanente au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et des règlements y afférents.
- Être recommandé(e).
- Avoir une connaissance fonctionnelle de la langue du pays dans lequel vous voulez intervenir.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Votre curriculum vitae.
- Deux lettres de recommandation confidentielle.
- Votre demande de bourse présentée sur le formulaire prescrit avec une description détaillée de votre projet. De façon particulière, cette description doit comprendre le titre du projet, le nom de l'institution qui le supporte, le nom, le titre et les coordonnées de la personne qui agira comme répondant pour ce projet, la date de réalisation, le lieu visé par le projet, une brève description du projet avec les différentes étapes avant, pendant et après le séjour, le suivi, le budget détaillé avec les sources de financement et le montant demandé au Club Rotary.
- D'autres documents pourront être demandés selon la nature du projet présenté.
- Les documents doivent être présentés en français.

Le président du comité communiquera la décision du comité aux candidates et aux candidats.

Le projet devra se réaliser entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année de financement.

Rapport

Pour toute aide financière supérieure ou égale à 250\$, les boursiers ou les boursières doivent remettre un rapport succinct au comité de l'action internationale à la fin de l'activité. Il est aussi possible qu'ils soient invités à faire une brève présentation lors d'un déjeuner du club.

Veillez envoyer votre dossier à :

Madame Danielle Julien
Présidente du comité de l'action internationale du Club Rotary de Québec
Courriel : djulien@rotary-quebec.com

Version avril 2006